

# Initiative "Pour des primes abordables"

L'initiative populaire déposée sur la base des articles 41 et suivants et 145 Cst. Ainsi que 102 let. b et 125 LEDP (Initiative constitutionnelle entièrement rédigée) a la teneur suivante;

La Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 est modifiée comme il suit :

**Art. 56 (nouveau)** Sécurité matérielle – Réduction des primes de l'assurance-maladie obligatoire

<sup>1</sup> L'Etat prend les mesures nécessaires pour que les primes de l'assurance-maladie obligatoire soient supportables pour les assurés.

<sup>2</sup> Il accorde des réductions de primes aux assurés. Les primes à la charge des assurés s'élèvent au maximum à 10% du revenu disponible. La loi peut prévoir des exceptions.

Le délai pour la récolte de signature court dès le 29 août 2021 et expire le 26 novembre 2021

Seules les personnes ayant l'exercice des droits politiques dans la commune politique mentionnée ci-dessous peuvent signer cette liste. La personne qui soutient cette initiative doit la signer personnellement et la remplir à la main. Toute personne qui appose une signature autre que la sienne est punissable (art. 282 du code pénal suisse)

Commune .:					
	Nom	Prénom	Date de naissance (Jour, mois, année)	Adresse de domicile (Rue, numéro)	Signature
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					

Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que les \_\_\_\_ (nombres) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérales dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu  Signature manuscrite

Date  Fonction officielle

Sceau

Le comité d'initiative suivant est chargé des rapports avec les autorités et habilité à retirer l'initiative :  
 Alizée Rey, 1752 Villars-sur-Glâne, Simon Zurich, 1700 Freiburg, Jean-François Steiert, 1700 Freiburg,  
 Christian Levrat, 1628 Vuadens, Valérie Piller Carrard, 1470 Cheyres, Carl-Alex Ridoré, 1752 Villars-sur-Glâne,  
 Ursula Schneider Schüttel, 3280 Murten

**Renvoyer rapidement les feuilles de signatures à : Parti socialiste fribourgeois, Rte de la fonderie 2, 1700 Fribourg**